

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 02 FEVRIER 2023 A 18 H 00 AU FOSSAT

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur BERDOU Raymond, 1^{er} Vice-Président

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), LECLERC Jean, COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD Véronique, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), GRANDET Véronique, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras)

ETAIENT ABSENTS : MILHORAT Laurent (Sabarat), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize)

ETAIENT EXCUSES: PANIFOUS Laurent, CANTEGRIL Jean-Marc (Le Fossat), COURNEIL Jean-Claude, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia (Lézat sur Lèze), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

PROCURATIONS: COURNEIL Jean-Claude à LABORDE Jean, LLUIS Claude à GRANDET Véronique, BLANDINIÈRES Lydia à SACILOTTO Claudine

SECRÉTAIRE DE SEANCE : VANDERSTRAETEN François

ORDRE DU JOUR:

Intervention de Loïc CRESTO Directeur et Eric LOZANO chargé de mission "Initiative Ariège"

- 1 - Approbation du Procès-Verbal du conseil communautaire du 8 décembre 2022
- 2 – Signature du bail avec la SISA du Fossat pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire
- 3 - Signature convention de mise à disposition agent Bibliothèque de La Bastide de Besplas année 2023
- 4 - Achat de parcelles pour extension de la ZA de Peyjouan à Lézat sur Lèze
- 5 - Approbation du budget 2023 Léo Lagrange pour la Délégation de Service Public
- 6 - Prise en charges des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2023
- 7 - Fixation de nouveaux tarifs de la régie de recettes de l'Hôtel d' Entreprises
- 8 - Demande de subventions 2023 sur diverses opérations
- 9 - Signature conventions de travaux sous mandats des communes année 2023
- 10 - Signature de la convention 2023 avec ISCRA pour l'entretien des itinéraires de randonnée PTR
- 11 - Création d'un poste de bibliothécaire temps complet au 1^{er} mai 2023
- 12 – Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe temps complet au 1^{er} avril 2023 suite avancement de grade
- 13 – Mise en oeuvre du RIFFSEEP pour le nouveau poste de bibliothécaire
- 14- Participation de la Communauté de Communes au Fonds l'Occal 2023

Questions diverses

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DECEMBRE 2022

► Monsieur le Président de séance propose à l'assemblée d'approuver le Procès-Verbal du conseil communautaire du 8 décembre 2022.

L'assemblée procède au vote pour l'approbation du Procès-Verbal du conseil communautaire du 8 décembre 2022.

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

2 - SIGNATURE DU BAIL AVEC LA SISA DU FOSSAT POUR LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur le Président de séance indique à l'assemblée qu'il s'agit de contractualiser un bail professionnel entre La Communauté de Communes Arize Lèze, et la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Fossat à compter du 3 février 2023. (projet de bail joint à la convocation).

Il précise que les modalités d'occupation-jouissance, de calcul et du paiement du loyer et des charges ont été calquées sur le bail avec la SISA de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de l'Arize.

► Monsieur Le Président de séance propose à l'assemblée de prendre une délibération pour l'autoriser à signer le bail tel que présenté.

Après en avoir débattu, l'assemblée procède au vote pour autoriser le Président à signer le bail professionnel entre La Communauté de Communes Arize Lèze, et la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Fossat à compter du 3 février 2023.

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

3 - SIGNATURE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AGENT BIBLIOTHEQUE DE LA BASTIDE DE BESPLAS ANNEE 2023

Monsieur le Président de séance rappelle au Conseil Communautaire que la commune de La Bastide de Besplas met à disposition de la Communauté de Communes Arize Lèze son employée municipale Isabelle TAJAN, adjoint administratif principal, pour la gestion de la Bibliothèque de La Bastide de Besplas.

Il précise les principales conditions de la mise à disposition décrites dans la convention :

- le travail de la secrétaire de mairie de la Bastide de Besplas est organisé par la Communauté de Communes Arize Lèze,
- la commune de La Bastide de Besplas versera à sa secrétaire de mairie la rémunération correspondant à son grade d'origine,
- la Communauté de Communes Arize Lèze remboursera à la commune de La Bastide de Besplas le montant de la rémunération de la secrétaire de mairie de la Bastide de Besplas et les cotisations et contributions y afférentes, sur la base d'un état détaillé des éléments de rémunération.

► Le Président de séance propose à l'assemblée de renouveler la convention de mise à disposition de la Communauté de Communes Arize Lèze de la secrétaire de mairie de La Bastide de Besplas, à raison de sept heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée de 1 an.

L'assemblée procède au vote pour renouveler la convention de mise à disposition de la Communauté de Communes Arize Lèze de la secrétaire de mairie de La Bastide de Besplas, à raison de sept heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée de 1 an.

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

4 - ACHAT DE PARCELLES POUR EXTENSION DE LA ZA DE PEYJOUAN A LEZAT SUR LEZE

Monsieur le Président de séance rappelle à l'assemblée les projets d'installation avec acquisitions de lots sur la zone d'activité intercommunale de Peyjouan à Lézat, il informe que la globalité des parcelles disponibles devrait probablement être vendue dans les prochains mois.

Il précise qu'une ultime extension au sud de la zone est possible à proximité des réseaux et qu'il s'agit par conséquent d'effectuer l'acquisition d'une dernière parcelle mitoyenne à la ZAE (E 1 116 d'une superficie de 3 815 m2) pour permettre l'installation d'une nouvelle entreprise. La carte est affichée à l'écran.

Il indique que les 4 propriétaires de la parcelle E 1116 ont donné leur accord pour la cession à 1€ le m2.

► Le Président de séance propose au conseil communautaire de délibérer pour l'acquisition de la parcelle n° E1116 d'une superficie de 3 815 m2 appartenant à la famille CASTERAS pour un montant de près de 3815€

L'assemblée procède au vote pour l'acquisition de la parcelle n° E1116 d'une superficie de 3 815 m2 appartenant à la famille CASTERAS pour un montant de près de 3 815 €

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

5 - APPROBATION DU BUDGET 2023 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur le Président de séance rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Arize Lèze a signé le 1^{er} janvier 2021 une DSP avec l'Association Léo Lagrange Sud-Ouest pour la gestion administrative, comptable et technique des structures d'accueil petite enfance, enfance et jeunesse.

Il rappelle qu'un avenant 3 a été signé le 15 décembre 2021 validant une nouvelle organisation périscolaire avec les augmentations horaires des ALAE des Bordes sur Arize et du Carla Bayle. Les dispositions financières de cet avenant courraient jusqu'au 31 décembre 2022. Cette participation 2023 fait l'objet de l'avenant 4.

Monsieur Le Président de séance rappelle à l'assemblée qu'il convient également à chaque début d'exercice de valider le budget prévisionnel de l'année en cours.

Le montant de la participation de la Communauté de Communes pour l'année 2023 s'élève à la somme de 1 154 934,34 € auquel s'ajoute l'avenant 4 pour l'année 2023 d'un montant de 3 329,43 €.

► Monsieur le Président de séance propose à l'assemblée de l'autoriser à signer l'avenant n°4 à la convention de Délégation de Service Public avec l'Association Léo Lagrange Sud-Ouest reprenant les modifications présentées.

L'assemblée procède au vote pour autoriser Le Président à signer l'avenant n°4 à la convention de Délégation de Service Public avec l'Association Léo Lagrange Sud-Ouest.

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

► Monsieur le Président de séance propose à l'assemblée d'approuver le budget prévisionnel 2023 de l'Association Léo Lagrange Sud-Ouest pour un montant de 1 154 934,34 €.

L'assemblée procède au vote pour approuver le budget prévisionnel 2023 de l'Association Léo Lagrange Sud-Ouest pour un montant de 1 154 934,34 €.

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

6 – PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'assemblée est informée sur les modalités d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant adoption du budget.

Il est rappelé que suivant les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

BUDGET PRINCIPAL :

Il est précisé que le montant budgétisé sur les dépenses d'investissement 2022 étant de **4 715 753 €** (Hors remboursement d'emprunts au chapitre 16), il est proposé au conseil communautaire de faire application de cet article à hauteur de **602 000 €** (soit 18 % de **4 715 753 €**) ventilé comme suit :

- article 2033	1 000 €	(Annonce légale)
- article 20422	50 000 €	(Immobilier d'entreprises)
- article 2135	15 000 €	(Travaux aménagement)
- article 2152	3 000 €	(Panneaux de chantier)
- article 21751 015 :	500 000 €	(Travaux de voirie)
- article 2183	2 000 €	(Achat informatique)
- article 2184	1 000 €	(Mobilier)
- article 2188	10 000 €	(Matériel divers)
- article 2313 021	20 000 €	(Travaux MSP Fossat)

► Monsieur Le Président de séance propose à l'assemblée, dans le cadre de cette procédure, de prendre une délibération afin de valider la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif du Budget Principal comme énoncé ci-dessus.

L'assemblée procède au vote pour valider la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif du Budget Principal comme énoncé ci-dessus.

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

BUDGET ANNEXE HOTEL D' ENTREPRISES :

Il est précisé que le montant budgétisé sur les dépenses d'investissement 2022 du budget annexe Hôtel d' Entreprises étant de **35 897 €** (Hors remboursement d'emprunts au chapitre 16), il est proposé au conseil communautaire de faire application de cet article à hauteur de **8 000 €** (soit 22 % de **35 897 €**) ventilé comme suit :

- article 2188 : 4 000 € (Fournitures diverses)
- article 2183 : 4 000 € (Matériel de bureau)

► Monsieur Le Président de séance propose à l'assemblée, dans le cadre de cette procédure, de prendre une délibération afin de valider la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif du Budget annexe Hôtel d' Entreprises comme énoncé ci-dessus.

L'assemblée procède au vote pour valider la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif du Budget annexe Hôtel d' Entreprises comme énoncé ci-dessus.

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

7 - FIXATION DE NOUVEAUX TARIFS DE LA REGIE DE RECETTES DE L'HOTEL D'ENTREPRISES

Monsieur le Président de séance explique à l'assemblée que le fonctionnement et les services offerts de l'hôtel d'entreprises évoluent au grés des demandes et besoins des usagers, il informe, de plus, que l'hôtel d'entreprises vient d'être déclaré organisme de formation.

Il indique qu'il s'agirait alors d'actualiser la grille tarifaire pour les nouvelles prestations proposées.

Il rappelle que seuls des nouveaux tarifs sur des nouvelles prestations pourront être intégrés car la grille actuelle précise : « **Tarifs en vigueur à compter 1^{er} mars 2022 jusqu'au 31 décembre 2023.** »

Raymond BERDOU propose d'évaluer le montant des prestations "Formations" suivant une grille d'unités de temps.

Jean François SANS demande que les tarifs soient affichés à l'écran.

Le tableau des tarifs est affiché à l'écran :

Tarif encadrement séance de formation	Montant HT	Montant TTC
Tarif à l'heure	75 €	90 €
Tarif à la demi-journée	250 €	300 €
Tarif à la journée	500 €	600 €

Jean Marc SUPERY souhaiterait connaître les activités qui bénéficient de l'agrément.

Hervé BARTHE explique qu'il s'agit d'une déclaration avec numéro d'enregistrement sur des formations dans le cadre de l'inclusion numérique.

Yvon LASSALLE souhaiterait connaître les modalités de prise en charge du coût de la prestation formation.

Hervé BARTHE explique que le coût des formations est à la charge des stagiaires avec un financement des organismes collecteurs ou dans le cadre du Compte Personnel Formation (CPF).

Il indique que l'hôtel d'entreprises est en cours de certification QUALIOP1 permettant un financement étendue des stages de formations ainsi qu'une promotion accrue de l'activité sur divers supports.

Il met en évidence l'intérêt financier de cette nouvelle activité à vocation commerciale génératrice de recettes conséquentes afin de répondre à la problématique actuelle d'équilibre budgétaire de la structure.

Jean Claude COMMENGE salue cette initiative dont l'enjeu consiste à diminuer l'autofinancement de la structure par le contribuable en rappelant le déficit prévisionnel de 90 000 € de subventions pour 2024.

Jean LECLERC exprime sa désapprobation concernant la mise en place de prestations commerciales sur l'hôtel d'entreprises en indiquant ses doutes sur la légalité de l'activité.

Ramon BORDALLO s'inscrit également en opposition avec ce projet qu'il juge trop éloigné de la notion de service public.

François VANDERSTRAETEN rappelle l'augmentation de 50 % des tarifs du coworking en 2021 en indiquant que le montant de location est loin d'être prohibitif.

► Le Président de séance propose à l'assemblée d'approuver la nouvelle grille de tarifs pour l'hôtel d'entreprises.

L'assemblée procède au vote pour approuver la nouvelle grille de tarifs pour l'hôtel d'entreprises.

40 votants	Votes pour	38	Votes contre	0	Abstentions	2
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

8 - DEMANDE DE SUBVENTIONS 2023 SUR DIVERSES OPERATIONS

Monsieur le Président de séance expose au Conseil Communautaire les différentes opérations intercommunales qui seront engagées durant l'année 2023, et le montant des subventions à solliciter (dossiers DETR déposés en décembre) , à savoir :

OPERATION	MONTANT HT	ETAT	CD09	AUTRES	DETR	AUTO-FINANCEMENT
CHEF DE PROJET ORT	45 607 €	BANQUE TERRITOIRES : 10 262 € ANAH : 20 524 €		4 BOURGS CENTRES : 10 262 €		4 559 €
ANIMATION FIG	40 000 €	ANAH : 24 000 €	8 000 €			8 000 €
ANIMATION L'OPAH RU	50 000 €	BANQUE TERRITOIRES : 5 000 € ANAH: 25 000 €	10 000 €			10 000 €
PROGRAMME VOIRIE	839 464 €		FDAL : 50 000 €		350 000 €	439 464 €
MATERIEL VOIRIE ROULANT	85 000 €		FDAL : 20 000 €		30 000 €	35 000 €
MATERIEL VOIRIE	5 653 €				2 826,50 €	2 826,50 €
PDIPR	46 572 €		7 608 €			38 964 €

► Le Président de séance propose à l'assemblée de l'autoriser à solliciter chacun des partenaires pour l'obtention d'une subvention présentées sur les opérations 2023.

L'assemblée procède au vote pour autoriser Le Président à solliciter chacun des partenaires pour l'obtention d'une subvention présentées sur les opérations 2023.

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

9 - SIGNATURE CONVENTIONS DE TRAVAUX SOUS MANDATS DES COMMUNES ANNEE 2023

François VANDERSTRAETEN rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes peut réaliser à la demande de chaque commune adhérente des travaux d'entretien, d'aménagement et gros entretien, de débroussaillage, de travaux divers, de fournitures de matériaux, la création de passages busés sur la voirie communale, des travaux de création et d'entretien sur la voirie rurale.

Il indique que ces missions peuvent être confiées à la Communauté de Communes par le biais de la signature d'une convention de travaux sous mandat.

► Le Président de séance propose au conseil communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer les conventions de travaux sous mandat 2023 avec chaque commune membre.

L'assemblée procède au vote pour autoriser le Président à signer les conventions de travaux sous mandat pour l'année 2023.

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

10 - SIGNATURE DE LA CONVENTION 2023 AVEC ISCRA POUR L'ENTRETIEN DES ITINERAIRES DE RANDONNEE PTR

Monsieur le Président de séance indique au Conseil qu'il s'agit de valider la convention (jointe à la convocation) avec l'association ISCRA concernant le Plan territorial de randonnée pour l'année 2023 pour l'entretien et le balisage des 250 kms de sentiers de randonnée pédestre, équestre et VTT (tronçonnage, élagage, débroussaillage et révision du balisage sur l'ensemble du territoire). pour un montant de travaux annuels de 46 572 €.

Colette RUMEAU regrette que les communes ne soient pas prévenues du passage de l'équipe 2 ou 3 semaines au préalable comme prévu dans la prestation.

Hervé BARTHE indique qu'une communication par mail est envoyée à la commune pour chacun des passages, il précise que l'ISCRA a transmis une copie des mails envoyés durant la saison 2022.

Roger BUFFA déplore que le réseau de référents "Rando" communaux n'est plus fonctionnel et qu'il s'agirait de le remettre à l'œuvre.

► Le Président de séance propose à l'assemblée de délibérer pour l'autoriser à signer la convention 2023 avec l'ISCRA suivant les termes et conditions financières présentées.

L'assemblée procède au vote pour autoriser le Président à signer la convention 2023 avec l'ISCRA suivant les termes et conditions financières présentées.

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

11 – CREATION D'UN POSTE DE BIBLIOTHECAIRE TEMPS COMPLET

Monsieur le Président de séance indique à l'assemblée que lors du Comité de Pilotage du Réseau des bibliothèques Arize Lèze réuni le 29 novembre 2022, les membres présents ont proposé la création d'un poste de bibliothécaire basé sur la bibliothèque du Fossat avec une mission de développement et d'animation des bibliothèques sur la vallée de La Lèze sous la responsabilité de la Directrice du Réseau.

Il informe les délégués que Denis PAGES, en disponibilité depuis le 1^{er} novembre 2022, a sollicité, avec une forte motivation, une réintégration sur ce poste de bibliothécaire sur un temps non complet de 0,75 ETP.

Il explique à l'assemblée la procédure communiquée par le conseiller statutaire du Centre de gestion.

Il précise qu'il s'agit de créer, en fait, un emploi sur le grade de bibliothécaire territorial à temps complet et à l'issue de la vacance de poste, réintégrer Denis PAGES après sa disponibilité et le nommer par voie d'intégration directe sur ce grade à temps complet.

Il rappelle que Denis PAGES ayant sollicité un temps partiel de 0,75 ETP, l'agent prendra ses fonctions sur le poste sur ce volume horaire.

Raymond BERDOU se félicite de cette initiative dont le bassin de vie de La Lèze profitera.

Ramon BORDALLO souhaiterait connaître les modalités de financement du poste par le Conseil Départemental.

Dominique ANTOLINI explique que le projet doit correspondre aux critères de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP).

Elle précise que le réseau fonctionne bien sur l'Arize et qu'il s'agit de l'optimiser sur La vallée de La Lèze.

► Le Président de séance propose à l'assemblée de valider la création, à compter du 1^{er} mai 2023, d'un poste de bibliothécaire à temps complet, en Cat A Filière culturelle.

L'assemblée procède au vote pour valider la création, à compter du 1^{er} mai 2023, d'un poste de bibliothécaire à temps complet, en Cat A Filière culturelle.

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

12 – CREATION D'UN POSTE D' ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE TEMPS COMPLET

Le Président de séance expose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet service voirie suite à un avancement de grade au 1^{er} avril 2023.

► Le Président de séance propose à l'assemblée de valider la création, à compter du 1^{er} avril 2023, d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet, en Cat C Filière technique.

L'assemblée procède au vote pour valider la création, à compter du 1^{er} avril 2023, d'un poste d' adjoint technique principal 1ère classe à temps complet, en Cat C Filière technique.

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

13 – MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP POUR LE NOUVEAU POSTE DE BIBLIOTHECAIRE

Le Président de séance rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 28 juin 2018 validant la mise en œuvre du régime indemnitaire RIFSEEP pour les agents de la Communauté de Communes.

Suite à la création du nouveau poste de bibliothécaire, il convient de modifier cette décision en proposant d'attribuer le RIFSEEP à cet agent.

Le Président de séance indique qu'il convient de présenter cette demande de modification pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion de l'Ariège du 16 mars 2022 afin de formaliser une mise en application au 1^{er} mai 2023.

► Le Président propose à l'assemblée de valider l'attribution du régime indemnitaire RIFSEEP au poste de bibliothécaire à compter du 1^{er} mai 2023.

L'assemblée procède au vote pour valider l'attribution du régime indemnitaire RIFSEEP au poste de bibliothécaire à compter du 1^{er} mai 2023.

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

14 - PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU FONDS L'OCCAL 2023

Monsieur le Président de séance indique à l'assemblée que suite à l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières, Carole DELGA souhaite remettre en place un dispositif d'aides directes aux artisans boulangers L'Occal, doté de 4M€. Au-delà de cette profession, d'autres artisans et commerces de proximité sont impactés et la Région dote le nouveau dispositif commerce de proximité de 6M€.

Il explique que La Région souhaite connaître la position des EPCI sur le sujet du fonds L'Occal sachant que chaque EPCI est libre, de souscrire ou non, avec son budget, avec ses critères en montant ou taux pour soutenir l'initiative et conventionner avec la Région.

Il ajoute que la Chambre des Métiers est en charge de contacter l'ensemble des boulangers pâtisseries pour dresser un bilan des aides Etat et identifier les potentiels bénéficiaires du nouveau dispositif l'Occal.

Roger BUFFA propose de participer symboliquement avec des critères propres à l'Arize Lèze.

Jean LECLERC propose d'attribuer 1 000 € à chaque artisan sans critère.

Jean Claude COMMENGE alerte sur le fait que la crise ne touche pas uniquement les boulangeries.

Il rappelle que des fonds sont facilement levés pour financer de la rénovation de l'habitat.

Ramon BORDALLO souhaiterait que soient supprimées les aides aux grosses entreprises.

François VANDERSTRAETEN rappelle qu'il s'agit de délibérer à présent pour un engagement de principe.

Raymond BERDOU propose de décider d'un montant de participation.

► Le Président de séance propose à l'assemblée de prendre une délibération de principe concernant un cofinancement de la Communauté de Communes sur le nouveau dispositif l'OCCAL dans l'attente du projet de convention avec Le Conseil Régional.

L'assemblée procède au vote pour une délibération de principe concernant un cofinancement de la Communauté de Communes sur le nouveau dispositif l'OCCAL dans l'attente du projet de convention avec Le Conseil Régional.

40 votants	Votes pour	39	Votes contre	0	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

QUESTIONS DIVERSES

CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET REGIONAL DEFI'OCC SUR L'HOTEL D'ENTREPRISES

Monsieur le Président de séance explique à l'assemblée que l'Hôtel d'Entreprises vient d'être déclaré Organisme de Formation avec une certification QUALIOP1 en cours d'élaboration.

Il rappelle que la structure bénéficie de financements exceptionnels non pérennes dans le cadre de "Fab Région" (40 000 € par an jusqu'au 13 avril 2024) et dans le dispositif "Fabrique de Territoire" (50 000 € par an jusqu'en septembre 2024).

Il indique que l'activité formation devrait générer d'importantes nouvelles recettes à moyen terme mais qu'il s'agit de trouver des ressources complémentaires afin de tendre vers un équilibre financier.

Il présente l'appel à projet DEFI OCC qui pourrait permettre d'abonder le budget de l'hôtel d'entreprises sur sa fonction Organisme de Formations à l'issue des dispositifs "Fab Région" et "Fabrique de Territoire".

Il propose de candidater sur le volet 1 de ce dispositif permettant de financer du fonctionnement et du petit investissement dans le cadre de « **l'accueil des publics en formation et émergence de nouvelles initiatives en matière d'accompagnement des publics vers l'emploi en lien étroit avec l'écosystème emploi et formation sur les territoires** »

► Monsieur Le Président de séance propose à l'assemblée de prendre une délibération pour l'autoriser à candidater sur l'appel à projet DEFI OCC.

Après en avoir débattu, l'assemblée procède au vote pour autoriser le Président à candidater sur l'appel à projet DEFI OCC.

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

LE SECRÉTAIRE DE SEANCE

François VANDERSTRAETEN

LE PRÉSIDENT DE SEANCE

Raymond BERDOU



